

# COMMUNE DE DRACY LE FORT

ARRONDISSEMENT  
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE du 6 Novembre 2023

Nombre de  
membres  
afférents au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 14

Présents : 10  
Procurations : 4  
Vote  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abst : 0

Date de la  
convocation  
27.10.2023  
Date de l'affichage  
28.10.2023

Délibération  
n° 65-2023

**OBJET :**  
**Tarifs**  
**location salle**  
**polyvalente**  
**2024**

Le Maire  
Olivier  
GROSJEAN

Le maire

L'an 2023

Le 6 Novembre à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN – Maire

**Étaient présents :** Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Marie-Claude PALMACE – Nicols DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

**Excusés ayant donné procuration :**

Martial BEUGNET procuration à Olivier GROSJEAN

Denis VIGIER procuration à Nicolas DUHAMEL

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON

**Secrétaire de séance :** MENAND Mireille

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle polyvalente suivants pour l'année 2024 :

	Tarif n° 1	Tarif n° 2	Tarif n° 3	Tarif n° 4
	Particuliers domiciliés à Dracy-le-Fort	Comités d'entreprises	Associations dracysiennes École communale Le Grand Chalons	Organismes de droit public ou privé autre que le Grand Chalons (SMECSO, CDOS, AMSL...)
Week-end	- 370 € (1 <sup>ère</sup> ) - 725 € (2 <sup>ème</sup> au cours de l'année civile)	725 € (nettoyage inclus)	- Gratuite (1 <sup>ère</sup> ) + nettoyage (100 €) - 370 € (à partir de la 2 <sup>ème</sup> - nettoyage inclus)	
Semaine	210 € (1 journée)	540 € (1 journée)	- Gratuite (1 <sup>ère</sup> ) + nettoyage (100 €) - 150 € (à partir de la 2 <sup>ème</sup> - nettoyage inclus)	• 1 journée : 370 € + nettoyage (100 €) • ½ journée : 185 € + nettoyage (50€) • 1 soirée (assemblée générale) : 90 €
Caution	2 000 €		600 €	
Arrhes	Quel que soit le type de location, 30 % du tarif sera demandé dès lors que la durée entre la date de réservation et celle de la location est supérieure à 12 mois consécutifs. Les arrhes seront encaissées lors de la réservation et déduites de la facture.			
Caution écran	600 €			
Jour de l'an (veille et lendemain compris)			➔ Location : 2 000 € ➔ Caution : 5 000 €	

Il est rappelé :

• Que le locataire devra avoir une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle.

• Que la salle est louée sans vaisselle.

• Que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.

Accord à l'unanimité.



